Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 27 juin 2024 à 20 heures 00**, à la cafétaria du Centre sportif de Florenville

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballotage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil communal du 30 mai 2024 et du 10 juin 2024
2. Centre culturel du Beau Canton- Rapport annuel - compte et bilan 2023- budget 2024 - Approbation
3. Centre sportif et de loisirs de Florenville - Rapport d'activités, Compte 2023 - Budget 2024 - Approbation
4. C.P.A.S. - Modification du règlement d'ordre intérieur et de la convention d'hébergement du Home Saint Jean Baptiste - Approbation
5. Prise d'une ordonnance de police en matière de propagande électorale - Elections 13 octobre 2024
6. Règlement taxe sur la demande de changement de nom
7. Compte 2023 de la Fabrique d'Eglise de Fontenoille - Approbation
8. Contrat de bail LX6195B TELECOM- Projet d'avenant n° 4 - Approbation
9. Vente de biens à Lacuisine - Décisions
10. Certification de gestion forestière durable PEFC - Signature de la nouvelle Charte
11. Aménagement du cercle St Gengoulf : mobilier et cuisine - Approbation des conditions et du mode de passation
12. Réfection de la toiture des vestiaires du football de Sainte-Cécile - Attribution

Communication(s)

13. Communication décision de Tutelle - Conditions de recrutement d'un coordinateur Pollec A1

14. Communication décision de Tutelle - Modification article 64 du statut pécuniaire - Allocation d'encadrement

HUIS CLOS

15. Ratification- Désignation d'un Professeur de religion catholique pour 1P à Fontenoille en remplacement d'un Professeur de religion catholique en DPPR - du 21.05.2024 au 05.07.2024

16. Ratification - Démission d'un Professeur d'éducation nommé à mi-temps pour 4 Périodes - à partir du 26.08.2024

Par le Collège,

La Directrice Générale, La Bourgmestre,

Réjane STRUELENS Caroline GODFRIN